

Avenant au contrat d'engagement AMAP La Courgette Solidaire portant sur la livraison de fruits rouges (dans le cadre de la saison 7) Du mercredi 25 mai 2011 au mercredi 28 septembre 2011

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont ceux définis dans la **Charte des AMAP (cf les 18 principes fondateurs au verso)**.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins 1 permanence distribution sur la durée de la saison 7.
- gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions.

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques et si possible certifiés bio), de qualité, frais, de saison, de sa ferme.
- être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme.
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies).
- à participer à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet www.lacourgettesolidaire.fr
- à assister à l'Assemblée Générale annuelle ou s'y faire représenter.

La part de récolte hebdomadaire

- Planning de récolte disponible sur le lieu de partage et sur le site, avec ses modifications éventuelles.
- Fruits rouges de saison (fraises + framboises, groseilles, rhubarbe)
- Poids approximatif de 500 g.
- 17 livraisons prévues pour la saison 7, à raison d'un panier par semaine d'une valeur de 5 €.

Modalités d'inscription :

- 1 chèque d'adhésion de 10 € à l'ordre de la Courgette Solidaire (**si vous n'êtes pas déjà adhérent de l'association**)
- + 3 chèques de 20 € et 1 chèque de 25 € à l'ordre de Thierry Leleu, (Ils seront remis à Thierry Leleu, un par un, toutes les quatre distributions)
- + Le contrat d'engagement signé + vos coordonnées complètes, y compris mail, écrit très lisiblement.
- Possibilité de s'inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent (1 contrat signé et 1 chèque d'adhésion par membre du binôme. Les 2 binômes dans le même dossier SVP)
- Dossier complet à envoyer à : **Caroline Barjon, 139 rue de Noisy le Sec, 93260 Les Lilas** {pas de réservation par mail ou téléphone, pas d'envoi en AR et timbré en conséquence !}

Calendrier de partage des récoltes : les mercredis, de 18h15 à 20h30 (arrivée 17h30 pour les distributeurs), au 28 bis rue Romain Rolland, Les Lilas, du 25 mai 2011 au 28 septembre 2011 soit 17 distributions.

Pas de distributions : Mercredi 10 et 17 août 2011.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Ce bulletin signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je m'engage à assurer au moins 1 permanence des distributions du mercredi de la saison 7.

lu et approuvé	Fait à	le	
Signature Abonné	Membre du collectif		Agriculteur

Les AMAP doivent respecter 18 principes fondateurs :

1- La référence à l'agriculture paysanne, en 10 points, pour chaque producteur :

- 1 - Répartir les volumes de productions afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
- 2 - Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
- 3 - Respecter la nature
- 4 - Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- 5 - Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits
- 6 - Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
- 7 - Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
- 8 - Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- 9 - Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- 10 - Raisonner toujours à long terme et de manière globale

2 - Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage

3 - Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau...

4 - Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale

5 - L'appui à l'agriculture paysanne locale

6 - La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire

7 - Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire

8 - La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles

9 - L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est à dire la capacité à être maître de ses choix

10 - La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs

11 - Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs

12 - La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs

13 Aucun intermédiaire n'entre producteurs et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs

14 - La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs

15 - Une information fréquente du consommateur sur les produits

16 - La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production

17 - Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents

18 - Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

NOM Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONES (fixe et portable) :

MAIL :